

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 255-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1204

Déposée le: 05.09.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: von Kaenel (Villeret, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 295/2014 du 5 mars 2014
Direction: Direction des finances
Classification: –



Mise au concours et attributions de prix: est-ce bien une tâche fondamentale de l'Etat?

En parcourant les nombreux communiqués de presse de l'administration cantonale, on constate que, régulièrement, le canton met au concours et attribue différents prix, et ce dans les domaines les plus variés :

- Prix du « sportif bernois » lors de la fête fédérale de gymnastique (23.05.2013)
- Prix 2013 des monuments historiques (02.05.2013)
- Mise au concours du Prix du cinéma 2013 (15.04.2013)
- Mise au concours du Prix de la photographie 2013 (01.04.2013)
- Remise des Prix Renfer et Alpha 2013 (15.03.2013)
- Prix « Litterking » 2013 (07.03.2013)
- Prix de la conservation du patrimoine (16.11.2013)
- Prix du cinéma bernois 2012 (14.10.2013)
- Prix de la musique 2012 (04.10.2013)
- ...

Afin de clarifier cette situation en ces temps de difficultés financières et de réflexion sur les tâches fondamentales dévolues à l'Etat, l'interpellateur pose les questions suivantes :

1. Dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS 2014), le Conseil-exécutif considère-t-il que ce type de « prestations » relève vraiment des tâches fondamentales de l'Etat ?

2. Combien y a-t-il de types de prix attribués par Direction lors d'une année civile ?
3. Sous quelle forme ces prix sont-ils remis (monétaires, bons...) ?
4. Quel est le coût annuel de l'ensemble des prix distribués par le canton ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'auteur de l'interpellation s'interroge sur les concours et les remises de prix organisés par le canton de Berne.

Les concours et les remises de prix ne constituent pas, à proprement parler, des tâches fondamentales de l'Etat. Cependant, ils peuvent contribuer utilement à l'exécution des tâches publiques prescrites par la loi. L'organisation de concours et de remises de prix permet au canton, avec relativement peu de moyens, d'accomplir un important travail de relations publiques pour un large éventail de ses tâches. En outre, les remises de prix représentent aussi pour le canton une forme de promotion publique.

Prenons quelques exemples : l'attribution de prix dans le domaine culturel est une forme généralement reconnue de promotion publique qui est largement répandue dans différents secteurs, en Suisse comme à l'étranger. Les distinctions décernées aux sportifs et aux sportives permettent, en motivant la population, de promouvoir le sport de masse. Le prix de l'environnement et le classement Minergie des communes ont procuré des incitations supplémentaires pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2006.

Question 1:

Même du point de vue de l'examen des offres et des structures (EOS 2014), le Conseil-exécutif considère que les concours et les remises de prix contribuent utilement à l'exécution des tâches publiques prescrites par la loi. Aussi ne souhaite-t-il pas sur le fond abandonner cet instrument plutôt avantageux. Les Directions vérifient toutefois régulièrement le rapport coût/utilité des prix à attribuer, si bien que les efforts d'économie se répercutent également sur les concours et les remises de prix. Ainsi le canton a-t-il renoncé en 2013, au vu de la situation financière, à décerner le prix de la culture et le prix « La Suisse bouge ». Ce dernier sera attribué pour la dernière fois en 2014 et ne connaîtra plus ensuite de nouvelle édition. Le prix « LitterKing » (qui avait été introduit suite à l'adoption de la motion 245/2009 Hadorn) ne sera pas non plus réédité en 2014.

Question 2:

Le nombre de concours et de remises de prix varie d'année en année. En 2013, les Directions ont décerné au total 16 prix ou distinctions. Les concours et les remises de prix organisés en 2013 sont récapitulés dans le tableau joint en annexe.

Question 3:

Les prix sont généralement assortis d'une somme d'argent, dont l'utilisation est parfois affectée à un objectif particulier (p. ex. « Berner Sozialstern »). Il peut néanmoins s'agir d'une simple distinction sans avantage financier (p. ex. prix cantonal des monuments historiques, label « Vin de

l'Etat de Berne » ou prix vert pour les conducteurs de pelle mécanique). Enfin, il existe aussi des prix en nature (concours du Salon bernois de la formation « Berner Ausbildungsmesse », classement Minergie des communes). Les prix et distinctions décernés en 2013 sont présentés dans le tableau joint en annexe.

Question 4:

Les prix assortis d'une somme d'argent qui ont été décernés en 2013 représentent au total 230 500 francs. Une partie de ce montant a été supportée par le canton du Jura ou financée par des contributions de sponsors. Environ 200 000 francs sont allés à la charge des finances cantonales. Les prix en nature ont coûté quelques milliers de francs.

Il convient d'ajouter à ces coûts les charges administratives correspondantes. Selon les manifestations, les ressources humaines investies représentaient de quelques jours à plusieurs semaines de travail. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas de calculer précisément les ressources humaines utilisées pour l'ensemble des concours et des remises de prix. On peut néanmoins partir du principe que les charges administratives occasionnées au canton (manifestations, heures de travail, imprimés, frais d'expédition, etc.) pour tous les concours et les remises de prix se chiffrent à plusieurs centaines de milliers de francs, et que même en y incluant les prix assortis d'une somme d'argent, elles sont encore loin d'atteindre la barre du million de francs.

Au Grand Conseil

Annexe

Concours et remises de prix organisés en 2013 :

Direction	Concours / prix	Forme / type de prix	Coût du prix et autres indications
ECO	Concours du pâturage boisé	Chèque d'un montant de CHF 1 500.	Aucun coût direct pour le canton car ce prix est sponsorisé par des tiers.
ECO	Vin de l'Etat de Berne	Les lauréats et lauréates reçoivent une étiquette autocollante pour les vins primés.	Aucun coût direct pour le canton car les frais de dégustation et de distinction sont couverts par les droits de participation.
ECO	Prix vert pour les conducteurs de pelle mécanique	Les lauréats et lauréates reçoivent deux plaques magnétiques et un certificat, plus éventuellement une bouteille de vin.	Les coûts directs de ce prix s'élèvent pour le canton à CHF 200.
SAP	Etoile sociale de Berne (prix décerné par les SPU sur mandat de la SAP)	Dotation de CHF 10 000. Les lauréats et lauréates doivent convenir de l'affectation de cette somme avec l'organisation qui décerne le prix.	Aucun coût direct pour le canton car la totalité des coûts (quelque CHF 20 000) est couverte par les contributions des sponsors (environ CHF 22 000).
POM	Hommage aux athlètes bernois	Les lauréats et lauréates reçoivent un trophée et un certificat.	Les coûts de cet hommage se sont élevés au total à environ CHF 15 000 en 2013.
FIN	Concours du Salon bernois de la formation « Berner Ausbildungsmesse »	Le lauréat ou la lauréate reçoit un prix matériel.	Le coût total de ce concours se monte au maximum à CHF 1 000.
INS	Prix cantonal des monuments historiques	Distinction non assortie d'une somme d'argent.	L'attribution de ce prix coûte autour de CHF 2 000.
INS	Prix Renfer	Dotation de CHF 15 000 au total.	Le canton du Jura finance la moitié de cette dotation et de la remise du prix. Le prix Renfer est décerné tous les deux ans, pour un coût d'environ CHF 5 000.
INS	Prix Alpha	Dotation de CHF 8 000 au total.	Le canton du Jura finance la moitié de cette dotation et de la remise du prix. Le prix Alpha est attribué tous les deux ans pour un coût d'environ CHF 5 000.



INS	Prix du cinéma et prix de reconnaissance	Dotation de CHF 60 000 au total.	La remise de ces prix coûte environ CHF 10 000.
INS	Distinctions littéraires	Dotation de CHF 63 000 au total.	La remise de ces distinctions coûte environ CHF 15 000.
INS	Prix de la musique et prix de reconnaissance	Dotation de CHF 53 000 au total.	La remise de ces prix coûte environ CHF 10 000.
INS	Prix de la médiation culturelle	Dotation de CHF 10 000 au total.	La remise de ce prix coûte environ CHF 10 000.
TTE	Prix de l'environnement	Distinction sous la forme d'un prix d'honneur.	Les années précédentes, les lauréats et lauréates avaient reçu un bon pour un repas dans un restaurant bernois d'une valeur de CHF 200. Ce bon a été supprimé en 2013.
TTE	Prix Minergie bernois (classement Minergie des communes)	Prix décerné sous la forme de certificats et de prix matériels.	Les trois communes ayant le plus œuvré à la promotion de Minergie reçoivent, selon leur catégorie, des appareils efficaces sur le plan énergétique ou des prestations de conseil en énergie. Le prix Minergie est décerné tous les deux ans.
TTE	Prix LitterKing	Dotation de CHF 10 000 au total.	Le prix LitterKing a été introduit suite à l'adoption de la motion 245/2009 Hadorn. Il n'a été attribué qu'en 2013. Le prix Clean Award avait été décerné une seule fois l'année précédente. Ils ne seront pas réédités en 2014 en raison du peu d'écho rencontré.

Concours et remises de prix qui n'ont pas été organisés en 2013 :

Direction	Concours / prix	Forme / type de prix	Coût du prix et autres indications
POM	Prix « La Suisse bouge »	Dotation de CHF 20 000 au total.	Le montant de la dotation ne comprend pas l'élaboration d'une brochure d'information. Ce prix n'a pas été attribué en 2013 par mesure d'économie. Il sera décerné pour la dernière fois en 2014.
INS	Grand Prix de littérature	Dotation de CHF 30 000 au total.	La ville de Berne supporte la moitié de la dotation et des coûts de la remise de ce prix, qui est décerné tous les quatre ans. Il n'a pas été attribué en 2013.
INS	Prix de la culture	Dotation de CHF 30 000 au total.	Compte tenu de la situation financière, ce prix n'a pas été attribué en 2013.